

## Les visites à nouveau autorisées en Ehpad, mais sous conditions

---

Article 20/04/2020

*Le ministre des solidarités et de la santé a réautorisé la venue de membres des familles dès ce 20 avril. Elle se déroulera dans des conditions "limitées" et "sous la responsabilité des directions" d'établissements.*

Cette annonce d'Olivier Véran, effectuée le 19 avril lors d'un point de situation sur le Covid-19, représente une bouffée d'oxygène pour de nombreux établissements, qui avaient été contraints de fermer totalement leurs portes aux visiteurs extérieurs [depuis le 11 mars](#).

Au début de la crise sanitaire, "nous avons été amenés à demander le confinement des personnes âgées en Ehpad, et parfois même le confinement en chambre en nous fondant sur les recommandations des sociétés savantes et sur l'avis éclairé du Comité consultatif national d'éthique et nous avons été obligés, et ça a été très dur, [d']interdire tout droit de visite auprès des personnes âgées dans les Ehpad", a d'abord rappelé le ministre des solidarités et de la santé.

Alors que le confinement va durer encore "plusieurs semaines", a expliqué le ministre, "il nous a semblé utile de consulter à nouveau les sociétés savantes, les représentants des organismes de ces établissements pour personnes âgées".

Selon les "nouvelles" recommandations établies, il sera possible "à partir de demain [ce lundi 20 avril], d'organiser, dans les territoires, sous la responsabilité des directions d'établissement, un droit de visite, pour les familles, en direction de leurs aînés, fragiles, admis en Ehpad", a annoncé le ministre. Il a ainsi répondu à [une demande pressante des fédérations des établissements concernés](#) et à une inquiétude de [la Conférence nationale des directeurs d'établissements publics pour personnes âgées et handicapées \(CNDEPAH\)](#). "Ce sera à la demande du résident, ce sera dans des conditions [...] limitées": "pas plus de deux personnes de la famille" et "pas tout le monde en même temps", a détaillé le ministre.

Ces visites se dérouleront "sous la responsabilité des directions" d'établissements, "qui devront dire à la famille lorsque ce sera possible et dans quelles conditions", a néanmoins précisé le ministre. Les "contacts physiques" ne seront pas permis.

"Comme dans tous les aspects de cette crise, nous appelons chacun à la plus grande des responsabilités, et au respect des consignes précises qui seront données par les professionnels", a demandé Olivier Véran.

Ce droit de visite "très encadré pourra s'appliquer dans les mêmes conditions pour les établissements qui accueillent cette fois-ci des personnes en situation de handicap".

Pour mettre la mesure en place, les directeurs peuvent s'appuyer sur [le protocole décrit par Jérôme Guedj](#) dans son second rapport remis à Olivier Véran, dont Gerontonews a eu copie ce 20 avril.

L'ancien président du conseil départemental de l'Essonne avait déjà remis le 8 avril [un "rapport d'étape numéro 1"](#) dans le cadre de sa mission confiée par le ministre relative à "la lutte contre l'isolement des personnes âgées confinées en période épidémique".

### Communiquer auprès des familles pour éviter "les déceptions"

Dans un communiqué diffusé le 19 avril, l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA) dit "saluer l'écoute et la décision de l'Etat".

"Cette décision très encourageante, compte tenu du nécessaire prolongement du confinement sur les semaines à venir, devra également permettre d'en adapter les modalités afin que les kinésithérapeutes et bénévoles puissent également réintervenir pour préserver et accompagner autonomie à la marche et de temps de vie sociale", ajoute l'association.

Florence Arnaiz-Maumé, déléguée générale du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées (Synerpa), a pour sa part déclaré à Gerontonews accueillir "avec une grande satisfaction" cette annonce d'Olivier Véran.

"Ces visites devront être très encadrées afin de protéger le résident, l'établissement et la famille", a-t-elle ajouté, préconisant "également que les professionnels tels que les kinésithérapeutes, les psychomotriciens, puissent intervenir de nouveau dans les Ehpad".

Dans un communiqué diffusé ce 20 avril, la **Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa)** "approuve" tout d'abord "la décision du ministre de ne pas se baser sur le critère de l'âge pour organiser le déconfinement progressif de nos aînés", alors qu'Emmanuel Macron s'est élevé le 17 avril contre une "discrimination" par l'âge (*lire l'encadré*).

Elle "se félicite" du fait que le ministre "ait accédé à sa demande de réouverture progressive des Ehpad aux familles" et "salue le rapport de Jérôme Guedj [...] ainsi que sa proposition de mode opératoire d'organisation des visites".

Elle ajoute que si ce mode opératoire "peut être compliqué à mettre en place dans certains établissements, [il] paraît répondre au difficile mais néanmoins nécessaire équilibre à trouver entre le fait de faire barrière au virus et celui de faire barrière à la dépression de certains résidents".

Joint par Gerontonews, son directeur général, **Didier Sapy**, a souligné la nécessité pour les Ehpad de communiquer "très vite" auprès des familles pour leur expliquer les modalités des visites ainsi que leurs contraintes, car l'annonce ministérielle "risque de susciter beaucoup d'attentes" et donc "de déceptions".

### La campagne de dépistage "bat son plein"

Concernant les autres mesures, Olivier Véran a affirmé lors du point du 19 avril que des "actions pour soutenir les Ehpad" ont été mises en place. Par exemple, "la quasi-totalité des Ehpad a désormais accès à des permanences spécialisées de médecine gériatrique".

"Nous mettons tout en oeuvre pour déployer des renforts en personnel", a-t-il ajouté en citant la réserve sanitaire ou les "plateformes régionales". Au total, 1.500 volontaires "ont ainsi pu être mis à disposition des Ehpad".

"Rien qu'en Ile-de-France, 15.000 étudiants infirmiers, 3.000 aides-soignants stagiaires ont été appelés pour soutenir les établissements de santé et les Ehpad", a également rappelé le ministre des solidarités et de la santé.

S'agissant des opérations de dépistage, il a réaffirmé que "dès qu'il y a un cas signalé de coronavirus dans un établissement, il faut pouvoir être capable de [dépister l'ensemble des soignants et l'ensemble des résidents de ces Ehpad](#)".

"Cette campagne bat son plein", selon lui, puisque, "cette semaine, 50.000 tests ont été programmés, réalisés, dans les Ehpad".

Le Conseil d'Etat, statuant en référé, a pour sa part [rejeté le 15 avril une requête](#) visant à imposer aux autorités la mise en place d'un dépistage systématique des résidents et personnels au sein de tous les Ehpad.

"Le gouvernement a décidé de permettre aux actifs porteurs de maladies de longue durée de bénéficier, en cas d'arrêt de travail, de la garantie de se voir maintenir 84% de leur salaire net -c'est même 100% s'ils sont au Smic- grâce à une bascule en l'activité partielle à compter du 1er mai", a également expliqué Olivier Véran.

### **Déconfinement: pas de discrimination par l'âge, dit Emmanuel Macron**

La réouverture partielle des Ehpad pose la question plus globale du déconfinement des personnes âgées après le 11 mai. Le 13 avril, Emmanuel Macron avait en effet annoncé que les personnes fragiles [resteraient confinées au-delà de cette date](#).

Dans un communiqué diffusé dans la soirée du 17 avril et relayé par France Info, un changement de cap s'est toutefois amorcé, l'Élysée indiquant que le chef de l'État, ne souhaitant pas "de discrimination" entre concitoyens, en appellerait finalement "à la responsabilité individuelle" de chacun.

Le président de la République a souhaité cette mise au point, ayant vu "monter le débat sur la situation de nos aînés, après les déclarations du Pr Jean-François Delfraissy". Le président du conseil scientifique installé auprès du gouvernement affirmait en effet le 15 avril devant le Sénat que le confinement allait continuer pour "les personnes d'un certain âge".

"Pour le président, ce qui doit prévaloir, ce sont les libertés publiques," a fait savoir l'Élysée.

**Aurélie Franc, Marion-Jeanne Lefebvre et Claire Béziau**

af-mjl-wz/vl-san/cbe/nc